Ferme-Neuve

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors d'une séance tenue le 11 janvier 2021, le conseil a adopté les projets de règlement suivants :

1) Le projet de règlement numéro 21-12, modifiant le règlement 21 relatif aux divers permis et certificats. Ce premier projet de règlement a pour objet :
   - D'ajouter les définitions « coupe d'arbres », « demi-étage », « ligne de toit », « relais récréatif », « rénovation », « roulotte de parc », « serre souterraine » et « transformation de produits alimentaires » au chapitre 2;
   - De modifier la définition de « Réparation » au chapitre 2;
   - De modifier le titre des employés habilités à appliquer le règlement;
   - De modifier certaines dispositions relatives aux délais de réalisation des travaux;
   - D'abroger l'article mentionnant les conditions d'émissions d'un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbre;
   - D'ajouter des dispositions relatives aux déclarations de travaux;
   - De clarifier la mise en page relative au dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées;
   - D'ajouter des dispositions particulières relatives au prélèvement d'eau;
   - De modifier les références au Q2 r.35.2 afin d'y ajouter les versions subséquentes;
   - Le chapitre 5 est abrogé et transféré dans le règlement no.169.

2) Le projet de règlement numéro 22-04, modifiant le règlement 22 relatif aux conditions d'émission des permis de construction. Ce premier projet de règlement a pour objet :
   - D'ajouter des dispositions relatives aux conditions des lots pouvant être construits.

3) Le projet de règlement numéro 23-28, modifiant le règlement 23 relatif au zonage. Ce premier projet de règlement a pour objet :
   - De clarifier la mise en page relative aux usages commerciaux domestiques;
   - D'ajouter une catégorie d'usage « Commercial mixte »;
   - D'ajouter une catégorie d'usage « Hébergement alternatif »;
   - D'ajouter une disposition à la définition de plate-forme;
   - De supprimer des dispositions relatives aux vérandas;
   - D'ajouter des dispositions relatives à la finition acceptée pour les constructions dans les campings;
   - De modifier certaines dispositions relatives aux abris à bois dans les campings;
   - De supprimer une disposition relative aux ajouts pour les terrains de camping détenus en copropriétés divises;
   - De modifier la mise en page relative aux ajouts pour les terrains de camping détenus en copropriétés divises;
   - De modifier les références au Q2r.22 afin d'y ajouter les versions subséquentes;
   - De modifier la description « hébergement alternatif »;
   - De modifier les dispositions relatives à l'hébergement alternatif;
   - De modifier des dispositions relatives aux mini-maisons;
   - D'ajouter des dispositions relatives aux usages commerciaux domestiques;
   - D'ajouter une disposition relative aux usages résidentiels dans les bâtiments commerciaux;
   - De modifier les dispositions relatives aux zones « Récréative 09-10 et 11 » et « Forestière 10 »;
   - De modifier les dispositions relatives à la zone « Récréative 12 »;
   - De modifier les dispositions relatives aux zones « Commerciale 09 et 10 »;
   - De modifier une disposition relative à la zone « Résidentielle 20 »;
   - De modifier des dispositions relatives aux nombres de bâtiments principaux par terrain;
   - De modifier des dispositions relatives aux dimensions minimales;
   - D'ajouter des dispositions relatives aux constructions et ouvrages à une distance de plus de 15 mètres de la ligne des hautes eaux;
   - De modifier la disposition relative aux toitures en cylindre;
   - D'ajouter une disposition relative aux conteneurs;
   - D'ajouter une disposition relative aux types de matériaux acceptés pour la finition des toitures;
   - D'ajouter des dispositions relatives aux toits monopentes;
   - D'ajouter des dispositions relatives aux logements intergénérationnels;
   - De supprimer des dispositions relatives aux bâtiments accessoires;
   - De modifier des dispositions relatives aux serres privées;
   - D'ajouter une disposition relative aux clôtures;
   - D'ajouter des dispositions concernant la protection des milieux riverains;
   - De modifier des dispositions concernant les droits acquis;
   - D'ajouter des usages aux catégories d'usage dans les grilles des spécifications;
   - D'ajouter l'usage « Hébergement alternatif » aux zones « Commerciale 09 et 10 »;

- D'ajouter l'usage « Commercial mixte » aux zones « Commercial 01 à 08 et 12 »;
- De modifier le nombre d'étages pour la zone « Industrielle 04 »;
- De modifier le nombre d'étages pour la zone « Commercial 09 »;
- D'ajouter l'usage « Résidentiels unifamiliales isolées » aux zones « Forestière 10 », « Récréo-Forestière 02 à 11 » et « Rural 01, 04 et 08 »;
- D'ajouter l'usage « Résidentiels multifamiliales » à la zone « Commercial 12 »;
- D'ajouter l'usage « Établissement d'hébergement » à la zone « Commercial 02 »;
- D'ajouter l'usage « Établissement d'hébergement » à la zone « Récréative 11 »;
- De modifier la hauteur maximale en zone « Récréative 12 ».

4) Le projet de règlement numéro 24-04, modifiant le règlement 24 relatif au lotissement. Ce premier projet de règlement a pour objet :
   - D'ajouter la zone « Industrielle 04 » à l'énumération des terrains dans le périmètre urbain;
   - D'ajouter la zone « Commercial 12 » à l'énumération des terrains dans le périmètre urbain;
   - De modifier la superficie minimale pour un terrain riverain desservi par l'égout et l'aqueduc;
   - De supprimer une disposition relative aux mesures particulières au lotissement;
   - D'ajouter des dispositions relatives à la cession de terrain pour fins de parcs.

5) Le projet de règlement numéro 25-06, modifiant le règlement 25 relatif à la construction. Ce premier projet de règlement a pour objet :
   - De modifier les dispositions relatives aux maisons sur pieux;
   - D'ajouter une disposition relative aux détecteurs de fumée.

6) Un appel de commentaires écrits aura lieu du 21 janvier 2021 au 5 février 2021 inclusivement. Au cours de cette consultation écrite, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer doivent envoyer leurs commentaires écrits par courriel à urbanisme@munfn.ca, par courrier au 125, 12e Rue à Ferme-Neuve ou déposer dans la boîte aux lettres située devant le bureau municipal situé au 125, 12e Rue à Ferme-Neuve.

7) Les premiers projets de règlement numéro 21-12, 22-04, 23-28, 24-04 et 25-06 peuvent être consultés en faisant parvenir un courriel à urbanisme@munfn.ca

Donné à Ferme-Neuve, ce 13e jour de janvier deux mille vingt et un (2021)

Bernadette Ouellette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Lac Saguay certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h et 16-heures, le 13e jour de janvier 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : entrée du bureau municipal, centre sportif Ben-Leduc et dans le Journal *L'info de la Lièvre*, édition du 18 février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13e jour de janvier 2021.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière